

liberté à une poignée de citoyens tout en rejetant les demandes de visa de milliers d'autres; dans cette réalité, la constitution et la charte des droits de l'Union soviétique sont mises au service de l'arsenal des procureurs.

D'autres religions et d'autres minorités connaissent un sort comparable. Près de cinquante millions de musulmans qui vivent à l'intérieur des frontières de l'Union soviétique se heurtent à l'impossibilité de pratiquer librement et ouvertement leur religion. Au cours des dernières années, on a observé une intensification spectaculaire des activités dirigées par l'Etat soviétique contre des baptistes, des pentecôtistes, des adventistes et des catholiques. Ils ont tous été soumis, à des degrés divers, à des tentatives tout aussi systématiques de détruire la base de leur pratique religieuse. Il en va de même pour les dissidents soviétiques de toutes croyances - les mots "droits de l'homme" ne sont pour eux qu'une expression inscrite avec cynisme dans le vocabulaire de la répression judiciaire. Il est difficile à un monde qui s'efforce d'ajouter foi aux promesses soviétiques relatives au contrôle des armements de concilier ces promesses avec ce que nous savons des engagements similaires de l'Union soviétique en matière de droits de l'homme.

Et l'Afghanistan ne fait qu'aggraver le problème. Depuis plus de six ans, le peuple afghan est soumis à une guerre obscène d'occupation et de liquidation aux mains des forces soviétiques. Notre propre Rapporteur a rendu compte de façon clinique des atrocités commises. Les preuves sont accablantes et donnent la nausée. Et pourtant, les autorités soviétiques n'ont fait aucun effort pour mettre leur comportement en Afghanistan au diapason de leurs déclarations solennelles de soutien et de respect pour les droits de l'homme et l'auto-détermination des peuples.

Nous pourrions trouver un certain réconfort dans la conviction que de telles violations flagrantes des droits de l'homme sont confinées à une région ou ne sont commises qu'en vertu d'une seule idéologie. La certitude que la lente marche des pratiques totalitaires et autoritaires a été définitivement stoppée aurait également de quoi nous consoler. Les faits nous montrent que tel n'est pas le cas. Il existe toujours des rapports sur des prisonniers de conscience dans des pays aussi différents, du point de vue idéologique, que le Chili et Cuba, l'Afrique du Sud et le Viet Nam. Il existe incontestablement des limitations aux activités syndicales, des restrictions à la liberté d'expression et des contraintes pesant sur le droit de s'organiser politiquement au Nicaragua, pays qui a émergé d'une dictature recourant de façon généralisée à la brutalité, mais qui n'a pas encore répondu aux grands espoirs nés de sa